

# CONTRAT DE MENSUALISATION FACTURES D'EAU ET D'ASSAINISSEMENT

Exemplaire à conserver

## Titulaire du contrat d'abonnement en eau

Nom\* ..... Prénom\* .....

N°\* ..... Rue\* .....

Appt N°\* ..... Complément d'adresse\* .....

Code postal\* ..... Ville\* .....

Pays ..... Tél. ....

## Titulaire du contrat de mensualisation (payeur)

 (Joindre un justificatif d'identité si le payeur est différent du titulaire de l'abonnement)

Nom\* ..... Prénom\* .....

N°\* ..... Rue\* .....

Appt N°\* ..... Complément d'adresse\* .....

Code postal\* ..... Ville\* .....

## Contrat d'abonnement

Adresse du branchement\* .....

N° de site (si connu) : ..... Nombre de personnes dans le logement .....

## Adhésion

Il est possible d'opter pour le paiement mensuel de vos factures eau / assainissement. Il suffit de retourner, à la Direction eau et assainissement de Lorient Agglomération, un exemplaire du présent contrat pour lequel un **mandat de prélèvement SEPA** est adossé au verso. **Il convient de compléter et de signer ce formulaire (recto/verso)** et d'y joindre un **Relevé d'Identité Bancaire**. Un avis d'échéancier indiquant le montant et les dates des prélèvements qui seront effectués sur votre compte vous sera adressé.

## Prélèvements

Les prélèvements seront effectués le 10 de chaque mois (ou le 1<sup>er</sup> jour ouvrable suivant) et représenteront 1/8<sup>ème</sup> de la consommation de référence (année précédente) ou suivant une estimation en fonction du nombre de personnes dans le logement. Si la composition de votre foyer a changé depuis l'an dernier, vous pouvez prendre contact avec la Direction eau et assainissement de Lorient Agglomération.

A l'issue du dernier prélèvement et du relevé de votre compteur, vous recevrez une facture qui vous indiquera le solde à régler s'il y a lieu :

- si les prélèvements ont été trop élevés, l'excédent vous sera remboursé sur votre compte.
- si les prélèvements ont été inférieurs au montant de la facture, la différence fera l'objet d'un prélèvement supplémentaire le 10 du mois suivant.

## Changement bancaire

En cas de changement de domiciliation bancaire, vous devez compléter et adresser une nouvelle autorisation de prélèvement auprès de la Direction eau et assainissement de Lorient Agglomération et communiquer vos nouvelles références bancaires.

## Changement d'adresse

En cas de changement d'adresse, vous devez en informer la Direction eau et assainissement en indiquant votre nouvelle adresse. Une facture soldant votre compte vous sera adressée et prélevée.

## Renouvellement de contrat

Sauf avis contraire de votre part et en l'absence de changement de domicile, votre contrat de mensualisation est automatiquement reconduit l'année suivante.

## Echéances impayées

Si un prélèvement ne peut être effectué sur votre compte, son montant sera ajouté au prélèvement du mois suivant et une indemnité de 5,00 € TTC (frais de gestion administrative) sera facturée sur la facture de solde.

Si deux prélèvements consécutifs ne peuvent être effectués sur votre compte, la Direction eau et assainissement procédera automatiquement à l'annulation de la mensualisation.

Fait à ....., le ..... **Signature du payeur**  
*précédée de la mention « bon pour acceptation »*

Les informations recueillies font l'objet d'un traitement informatique destiné au contrat de mensualisation. Les destinataires de ces données est la Direction eau et assainissement.

Conformément à la loi « Informatique et Libertés » du 6 janvier 1978 modifiée en 2004, vous bénéficiez d'un droit d'accès et de rectification et d'opposition aux informations qui vous concernent, que vous pouvez exercer en adressant un courrier à Lorient Agglomération, Direction eau et assainissement, Maison de l'Agglomération, Esplanade du Péristyle - CS 20001 - 56 314 LORIENT Cedex.

Afin de faire valoir vos droits, votre demande devra être accompagnée d'un justificatif d'identité.

(\*) données obligatoires pour éviter les erreurs de dénomination et de facturation